C'est là que la garde du Palais-de-Justice l'arrêta et le remit entre les mains des agents du poste St-Martin.

Ceux-ci parvinrent, non sans de grandes difficultés, à le conduire au poste de l'Hôtel-de-Ville. Plusieurs agents ont été mordus.

P. S. — Duquesne a été interrogé cette après-midi. Il a été très calme. Duquesne a été conduit à la maison d'arrêt. Il a subi plusieurs condamnations pour vol et a été condamné à mort par un conseil de guerre, étant aux chasseurs d'Afrique et gracié comme ne jouissant pas de toutes ses facultés.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 21 juillet 1886

Présidence de M. PARENTY, président.

Une femme de journées

Julie Verleysen, de Roubaix, était femme de journée chez Mme Victorine Vanverts. Elle a profité de son passage dans la maison pour dérober divers objets et bijoux. Puis un beau jour elle ne vint plus. Son absence fut remarquée. On la soupçonna de divers vols. On trouva à son domicile, après perquisition, des cravates, des jupons et des bijoux. Elle allait partir à Gand quand la police l'arrêta.

Elle est condamnée à *1 mois*.

Jugement dans l'affaire du café Richelieu

Le propriétaire de la voiture, M. Fiévet, et le cocher Delaval sont acquittés.

Par une étrange inconséquence, résultant des lois draconiennes qui régissent les contributions indirectes, le cheval et la voiture sont confisqués. Quand balaiera-t-on une bonne fois toutes les vieilles lois de brumaire, de vendémiaire, de 1816, etc. etc. pour les remplacer par des lois justes.

Quant à X... il est condamné à 300 francs d'amende

Acquitté

X....., cabaretier à Hellemmes, avait chez lui un logeur du nom de Debeulse. Ce dernier ayant dû se rendre à Bruxelles pour y subir une condamnation à 5 mois de prison confia un dépôt de bijoux et 200 francs au cabaretier.

A son retour les bijoux avaient été vendus. Il les réclama en vain et attaqua X.....

Le tribunal acquitte celui-ci car, d'après la loi française, le dépôt au-dessus de 150 fr. se prouve par acte. Or, dans l'espèce il n'y avait pas d'acte.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

La rue de Ma Campagne

Roubaix, le 21 juillet 1886.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

Je vous serai bien obligé de vouloir bien insérer la présente dans votre prochaine édition.

Depuis un mois on a commencé un aqueduc rue de Ma Campagne, lequel a été mené assez rapidement, vu le beau temps actuel; mais il n'en est pas de même du déblaiement et du repavement de la rue. Depuis près de trois semaines que l'aqueduc est terminé, on ne touche plus à la rue.

Le soir pas de gaz, et un immense trou dans toute la longueur de la rue pour y causer des accidents.

De plus les habitants de cette rue ont encore dans leurs cours les ordures diverses de trois semaines et se demandent quand on viendra les en débarrasser.

Je crois qu'on pourrait avec un peu de bonne volonté remédier à cet état de choses qui n'est pas agréable par le beau temps que nous avons et vous présente, Monsieur le Directeur, mes saluts empressés. Signé : *Un habitant de la rue.*

L'épuration des Eaux

Roubaix, le 21 juillet 1886.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu dans votre journal les lettres de divers contribuables sur l'épuration des eaux sales versées dans l'Espierres par nos industriels.

Si la dernière lettre signée « un petit contribuable » dit vrai, il me semble que la question est tranchée, car ce n'est pas à 600,000 francs — ni même plus, — qu'une ville comme Roubaix doit regarder, pour épurer les eaux sales industrielles qui pourraient, par trop gravement et toujours de plus en plus, compromettre sa salubrité.

Il serait cependant juste de laisser la majeure partie de cette grande dépense à la charge des industriels qui doivent en profiter. Ce, proportionnellement à la quantité d'eau qu'ils emploient. Ces eaux provenant de la Lys, il ne resterait qu'à fixer le cube total puisé par eux et versé sale dans l'Espierres. Si cette quantité montait aux 3/4 du débit annuel de la Compagnie à Roubaix, ils supporteraient les 3/4 de la dépense, ou fr. 450.000 —; si l'établissement d'épuration à construire devait coûter 600.000 fr. — l'autre 1/4 ou fr. 150.000 — restant à la charge de la Ville.

Dans l'espoir que l'idée de cette manière de régler le différend sera approuvé par nos autorités et par la grande majorité des contribuables, je vous prie d'agréer, monsieur, avec mes remerciements anticipés pour l'insertion de la présente dans votre prochain numéro, mes civilités empressées. *Un contribuable déjà assez imposé.*

La ligne de tramways de Lille à Tourcoing

Roubaix, le 20 juillet 1886.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*

J'ai lu, dans votre journal du 18 courant, un article donnant l'avis d'une enquête de commodo et incommodo, concernant l'établissement d'une ligne de tramways de Lille à Tourcoing : Que signifie cette comédie ?

Depuis deux ou trois mois, la route est bouleversée pour la pose des rails desdits tramways; on va donc demander l'autorisation après avoir pris possession de la route départementale, l'avoir défoncée et mise dans un état déplorable, à briser les voitures qui y circulent.

On a ensuite posé les rails sur le milieu de la chaussée, de sorte que, vu son peu de largeur, il restera à peine place pour les voitures qui rencontreront le car, et c'est dans ces conditions-là qu'on permettrait la traction à vapeur ?

Tout le monde sait bien que, par le temps qui court, les protestations et pétitions ne servent absolument à rien; mais, malgré cela, il est utile de mettre en évidence les singularités qui se présentent.

Veuillez, Monsieur le rédacteur, agréer mes salutations empressées.

Un habitant de Mouveaux.

PETITE CORRESPONDANCE

A un lecteur assidu, à Tourcoing. — A. B. — Nous ne pouvons nous en rapporter à une lettre anonyme, le fait que vous signalez est pourtant grave et devrait être connu. Mais il nous faut un nom pour en garantir l'authenticité.

NORD

La commission départementale se réunira mercredi 28 juillet à 2 h. 1/2.

Les incendiaires d'Annappes. — Il y a quelques mois, un incendie dévorait complètement la ferme de M. Desruelle, cultivateur à Annappes. Les pertes dépassaient 50.000 fr. Ce sinistre était l'œuvre de la malveillance, mais on n'avait que de vagues soupçons sur les auteurs de ce crime. Cependant on arrêta, il y a quelque temps, deux vagabonds, d'origine belge. V. Pronvost, 26 ans, et P. Debez, 28 ans, qu'on avait vus dans la commune le jour de l'incendie.

Ils ne nièrent pas leur présence à Annappes ce jour-là, ils prétendent même qu'ils ont fait partie des sauveteurs, mais ils ne purent indiquer pourquoi ils se trouvaient dans cette commune.

Serrés de près par le juge d'instruction, qui les a interrogés séparément, ils se sont contredits, puis se sont si bien empêtrés tous les deux, qu'ils ont fini par faire des aveux complets.

Avant-hier, M. le juge d'instruction Legrand, chargé de cette grave affaire, s'est rendu à Annappes, avec les deux prévenus. Ils ont renouvelé leurs aveux.

Ces deux individus passeront devant les assises à la session de novembre.

Douai. — Le *Petit Journal* confirme la nouvelle que le général Boulanger doit se rendre prochainement à Douai.

Haubourdin. — *Solennité patriotique.* — Une imposante cérémonie s'est accomplie hier à Haubourdin, au milieu d'un immense concours de la population : il s'agissait d'inaugurer et de bénir un monument élevé au cimetière de cette ville, à la mémoire de ses enfants morts pour la patrie ou victimes de leur dévouement.

La compagnie des sapeurs pompiers, la section haubourdinoise des Sauveteurs du Nord, la musique municipale, une délégation de la société de gymnastique, l'administration municipale et le conseil, suivis d'une nombreuse assistance formée par toutes les classes de la société, se sont rendus à l'église d'abord, pour assister au service célébré à l'intention de Louis Dangremont et de Victor Clarisse, décédés au Tonkin; puis au cimetière, pour l'inauguration du monument.

Là, M. le doyen, prenant le premier la parole, a montré, dans un magnifique langage, que la religion sait exciter l'amour de la patrie, provoquer tous les dévouements, soutenir les courages, honorer les morts et consoler les vivants.

Puis, M. le comte d'Hespel, maire d'Haubourdin, s'est exprimé en ces termes :

Messieurs,

Il y a quelques mois, deux enfants d'Haubourdin étaient victimes de la guerre du Tonkin. Louis Dangremont, malade et blessé, était ramené dans sa ville natale et avait du moins la consolation de succomber au milieu des siens. Le second, Victor Clarisse, n'avait pu arriver jusqu'en France, débarqué à Alger, il devait y laisser sa dépouille mortelle.

Ces deux morts avaient profondément ému notre patriotique population; grâce à l'initiative d'amis généreux, une souscription fut ouverte pour élever un monument à ces modestes héros du devoir. Consulte sur la question de concession au cimetière, le conseil municipal, à l'unanimité, s'empressa de s'associer à la pensée des organisateurs et de leur donner son concours.

Toutefois, et cela d'accord avec eux, il fut d'avis de la généraliser en faisant ériger une colonne commémorative destinée à perpétuer le souvenir de tous les enfants d'Haubourdin, morts pour la patrie ou victimes de leur dévouement.

Aujourd'hui, messieurs, confiée à un artiste habile, l'œuvre est accomplie, et la religion elle-même vient de la sanctionner par une solennelle bénédiction.

Nos fils seront fiers de retrouver inscrits en caractères ineffaçables, les noms de nos braves.

De chaleureuses acclamations ont salué ces dernières paroles, et la population s'est retirée visiblement émue satisfaite de la cérémonie de ce jour, et heureuse à la pensée des honneurs qui attendent, dans l'avenir, même les plus obscurs de ses enfants, lorsque leur mort aura été utile à la patrie ou à leurs concitoyens.

FOURMIES. — L'*Officiel* de ce jour publie le décret suivant :

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre du commerce et de l'industrie,

Vu la lettre du président de la Société du commerce et de l'industrie lainière de la région de Fourmies en date du 28 février 1885.

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale de ladite société, en date du 11 juin 1885, ensemble les statuts qui y sont joints;

Vu la situation financière de la société;

Vu la lettre du préfet du Nord, en date du 10 juillet 1885;

La section des travaux publics, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie du conseil d'Etat entendue.

Décrète :

Art. 1er. — L'association établie à Fourmies (Nord), sous la dénomination de : Société du commerce et de l'industrie lainière de la région de Fourmies, est déclarée établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts de ladite société tels qu'ils sont contenus dans l'exemplaire annexé au présent décret.

Art. 2. — La société du commerce et de l'industrie lainière de la région de Fourmies sera tenue de transmettre, chaque année, au ministère du commerce et de l'industrie, un état présentant sa situation financière au 31 décembre précédent.

Douai. — M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de l'Etat, est mort hier soir, à quatre heures.

On prétend que ses obsèques seraient purement civiles et qu'il n'aurait pas reçu les derniers sacrements. Ces détails sont-ils exacts? Nous le saurons bientôt.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que, ce matin, une croix de paille se trouve à la porte de la Faculté.

Les examens du baccalauréat ès-lettres ont lieu en ce moment; mais il a été décidé que les épreuves, au lieu de continuer dans le local de la Faculté, seraient provisoirement subies à l'Hôtel-de-Ville de Douai.

Esquelbecq. — *L'orage d'avant-hier.* — La foudre est tombée sur la maison du cultivateur Taccoen. Elle y a produit de singuliers ravages.

Le fluide électrique a brisé tout ce qui se trouvait sur la cheminée d'une des chambres du rez-de-chaussée. Pendule, candelabres, etc., ont été mis en pièces.

Là se sont bornés les dégâts, aucun meuble de l'habitation n'a été abîmé.

La femme Taccoen qui se trouvait dans la salle au moment où la foudre a occasionné ces dégâts, s'est évanouie de peur. Elle n'a eu aucun mal; elle reprenait ses sens quelques minutes plus tard.

La maison Taccoen est située non loin de la gare, le garde-barrière qui traversait la voie au moment de l'explosion a été renversé par le choc. Il ne s'est fait aucune blessure.

BELGIQUE

PECQ. — Une des plus belles fermes de la frontière, située à Pecq, a été complètement détruite par un incendie dans la nuit de mardi à mercredi. Le mobilier, l'habitation, les récoltes, les bestiaux, tout est perdu. Les habitants ont eu à peine le temps de se sauver.

L'avis général est que le désastre est dû à des mains criminelles. Depuis quelque temps le propriétaire recevait des lettres menaçantes dans lesquelles on parlait d'incendier sa ferme, s'il persistait à se servir de machines agricoles. Heureusement tout est assuré.

Mouscron. — Mercredi, à huit heures du matin, un manœuvre, employé à la gare de Mouscron Félix Verhoeven, âgé de 38 ans, a été tamponné par le wagon d'un train de marchandises et tué sur le coup. Il laisse une veuve et cinq enfants.

Bruxelles. — Le conseil général du parti ouvrier vient d'adresser au bourgmestre de Bruxelles une lettre par laquelle il le prévient officiellement qu'une grande démonstration ouvrière aura lieu à Bruxelles, le 15 août, jour des fêtes nationales, dans le but de réclamer le suffrage universel.

Le parti ouvrier entreprendra une propagande active pour recruter le plus grand nombre possible de manifestants et organisera d'ici au 15 août une centaine de meetings dans tous les centres industriels du pays.

— Quelques royalistes français viennent de fonder à Bruxelles un nouveau journal sous le nom : le *Mousquetaire*. et sous la direction politique de M. L. de Saint-Patrick. Il sera hebdomaire et paraîtra pour la première fois dimanche prochain.

— Mercredi, à 2 heures, le *Te Deum* traditionnel a été célébré en l'église des SS. Michel et Gudule, à l'occasion de l'anniversaire de l'inauguration de Léopold Ier.

Le Roi et la Reine, le comte et la comtesse de Flandre et leur suite s'y sont rendus en six voitures en grand gala, escortées par des détachements du Ier guides avec l'étendard du régiment.

Les ministres à portefeuille et les ministres d'Etat, les présidents et procureurs généraux de la cour de cassation et de la cour d'appel, le lieutenant-général Maréchal, inspecteur général des gardes civiques du royaume, le lieutenant général Stoefs, commandant supérieur de la garde civique de Bruxelles, ont pris place près du maître autel.

ÉTAT-CIVIL. — **Roubaix.** — **Déclarations de naissances du 21 juillet.** — Gustave Catelain, Grande-Rue, 48. — Flore Potteau, rue de l'Epeule, cour Piat, 13. — Arthur Rombouts, rue d'Alma, 149. — Marguerite Astier, rue de l'Alsace, 32. — Adelaïde Bambrugge, rue de Mouveaux, 22. — Irma Tristrant, rue des Vélocipèdes, 36. — Jean Craene, rue du Fort, 36. — Valentine Loyseaux, rue du Fontenoy, 176. — **Mariage du 21 juillet.** — Pierre Vanassche, 29 ans, tisserand, rue Bernard, 106, et Ernestine Dewanne, 28 ans, soigneuse. — **Déclarations de décès du 21 juillet.** — Juliette Declercq, 7 mois, rue d'Italie. — Joséphine Gezels, 22 ans, Hôtel-Dieu. — Adèle Buart, 7 mois, rue Archimède, 120. — Emile Prouvost, I mois, rue Bernard, 36.

Tourcoing. — **Déclarations de naissances du 20 juillet.** — Louis Staelens, rue Fin de la Guerre. — Andrez Bleuez, rue Sainte-Germaine. — Célina Chombeau, rue de la Latte. — Anna Desprez, rue du Sentier. — Jeanne Dervaux, rue de Gand. — **21 juillet.** Camille Tkindt, au Grand-Plaisir. — Bernard Dereu, rue du Bois. — Achille Dely, à la Bourgogne. — Augustine Averlandt, rue des Coulons. — Arthur Struyve, rue de Wattrelos. — **Mariage du 20 juillet.** — François Wattel, 52 ans, propriétaire, et Marie Therin, 39 ans, sans profession. — **Du 21.** — Pierre Desrumeaux, 25 ans, fabricant de lin, et Marie Trentesaux, 19 ans, sans profession. — Charles Hespel, 29 ans, boulanger, et Rosalie Grégoire, 39 ans, sans profession. — **Déclarations de décès du 20 juillet.** — Julien Destombes, 3 mois, rue des Piats. — Joséphine Grimonprez, 20 ans 6 mois, sans profession, rue d'Havré. — Pauline Debourvrie, 83 ans 7 mois, sans profession, au Blanc-Seau. — Alphonse Delannoy, 8 mois 10 jours, sentier du Hallot. — **Du 21.** — Néant.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille BETTREMIEUX-LEDOUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Florentin BETTREMIEUX, décédé à Roubaix, le 21 juillet 1886, à l'âge de 73 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 23 courant, à 9 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Beaurepaire, 122.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **A VIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Des incidents regrettables se sont produits dimanche à Auch. Les habitants du quartier St-Pierre avaient organisé, à dix heures du soir, un bal privé dans un lieu clos appartenant à M. Espine, épicier.

Vers onze heures, une soixantaine de sous-officiers et de soldats du 13e chasseurs firent irruption dans le bal, après avoir escaladé un mur et fait sauter une palissade. On juge de l'effet produit par cette subite invasion ; un brouhaha indescriptible s'ensuivit : les jeunes filles s'enfuient en criant ; les jeunes gens veulent chasser les intrus; ceux-ci répliquent ; des coups sont échangés.

Deux officiers en tenue se trouvent là Un sergent de ville leur fait observer que la conduite des envahisseurs est inexplicable et les prie de donner l'ordre à ces derniers d'évacuer. Pas de réponse des officiers. Les sergents de ville déclarent alors qu'ils verbaliseront.

Cependant la patrouille arrive.

Un adjudant lui donne ordre de rebrousser chemin, ce qu'elle fait immédiatement.

Cependant les soldats et sous-officiers du 13e chasseurs finirent par se retirer.

Les organisateurs du bal ont porté plainte. Une enquête est ouverte.

Le baiser. — Si nous en croyons la *Nouvelle presse libre*, il est désormais permis à Vienne d'embrasser les dames en pleine rue sans leur consentement. C'est ce qui est arrivé il y a peu de temps. Une jeune fille qui passait le long du canal du Danube fut aperçue par deux jeunes gens qui se mirent aussitôt d'accord pour la juger tout à fait ravissante. L'un d'eux s'approcha et déposa rapidement comme obole d'admiration, sur les lèvres de la jeune Suzanne, un impertinent mais sérieux baiser. La dame poussa un cri, la police arriva; plainte fut portée contre les *deux* jeunes gens, l'un pour avoir donné un baiser, l'autre pour s'être fait le complice de cet acte odieux.

Après des considérants dans lesquels il est dit notamment qu'un baiser n'a pu « porter atteinte à l'honneur de la plaignante », celle-ci a été déboutée de sa plainte et les deux jeunes gens se sont vus acquitter purement et simplement — je dis purement...

Les grands duels. — Sous ce titre : *Les grands duels*, la *Lanterne* rappelle quelques duels fameux et dont les résultats inoffensifs ou dramatiques sont restés dans toutes les mémoires :

Le duel Gambetta-Fourtou appartient à la première catégorie. Les causes sont connues. Dans la séance du 18 novembre 1878, M. de Fourtou, ministre de l'intérieur du 16 mai, ayant adressé à M. Gambetta la phrase suivante :

« Quand on déclare la guerre à tous les Français que n'anime pas une vieille foi républicaine... »

M. Gambetta répliqua :

« C'est un mensonge, monsieur! »

Gambetta, sur l'observation du président de la Chambre, dit à haute voix, quelques instants après : « — Pour le règlement, je retire le mot. »

M. Fourtou considéra cette rétraction comme incomplète et chargea MM. Blin de Bourdon et Robert Mitchell de demander à Gambetta une réparation par les armes.

MM. Allain-Targé et Clémenceau s'abouchèrent avec leurs deux collègues de la droite et décidèrent qu'une rencontre était inévitable et que le choix des armes appartenait à M. de Fourtou.

Les conditions furent celles-ci : le pistolet de tir rayé, trente-cinq pas, au commandement. Une seule balle devait être échangée.

Le duel eut lieu le 21 novembre au Plessis-Piquet, non loin de la redoute de Châtillon. Les docteurs Lannelongue et Thevenet assistaient les combattants.

Il faisait un brouillard épais. Les deux coups partirent presque simultanément. Personne ne fut touché, mais on prétendit que la balle de Gambetta avait effleuré le pied de son adversaire.

Autre duel également... négatif, mais par suite d'un accident bizarre, celui de M. Duclaud, actuellement préfet du Gers et ancien député de la Charente, avec M. Cunéo d'Ornano.

Le ressort de cran d'arrêt du pistolet que tenait M. Duclaud ayant été brisé sans doute pendant les préparatifs, M. Duclaud, très bon tireur, avait beau presser la détente de son arme, il ne pouvait parvenir à la faire partir.

Il avait essuyé le feu de son adversaire et le commandement de *trois* qui marque l'extrême limite du tir avait été prononcé. M. Duclaud restait toujours l'arme haute.

Un témoin s'écria, se méprenant sur la cause de cette attitude :

— Mais tirez donc. Vous allez assassiner M. Cunéo.

M. Duclaud tendit son arme et l'on constata l'impossibilité absolue dans laquelle il avait été de défendre sa vie.

En 1834, autre duel au pistolet, entre le député Dulong et le général Bugeaud.

A propos de l'emprisonnement de la duchesse de Berry, M. Dulong avait appelé le général « geôlier ».

Les adversaires furent placés à quarante pas; ils pouvaient marcher l'un sur l'autre pendant dix pas, ce qui pouvait rapprocher la distance jusqu'à vingt pas.

Le général Bugeaud fit un seul pas et tira. Le député Delong tomba foudroyé, le front troué de la balle de son adversaire.

Un incident avait marqué les pourparlers de cette affaire. Dulong avait écrit au roi une lettre dans laquelle il atténuait la portée de ses expressions, et le duel étant arrêté, il redemanda sa lettre, Louis-Philippe la refusa, en faisant dire qu'elle avait été brûlée.

De « Zadig ». — M. Prudhomme parle de la comtesse de K.., qui joint à une grande beauté une prodigalité excessive. Elle se ruine, dit-il... C'est une femme qui vendrait ses cheveux pour acheter le fameux Savon des Princes du Congo de la maison Vaissier frères, le seul du reste dont elle fait usage. 23449

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU HAINAUT

Les troubles de Charleroi

L'affaire du Charbonnage de l'Appaumée, à Ransart

Audience du 20 juillet

L'audience s'ouvre à 10 h. 1/2

Le défilé des témoins à charge continue. Plusieurs déclarent reconnaître l'un ou l'autre des accusés ; ceux-ci protestent et suivent imperturbablement leur système de dénégation.

Les témoins à décharge sont rapidement entendus. L'un d'eux, Alexandre Ringoese, charbonnier à Gilly, assure que l'accusé Dufrane a joué aux cartes avec lui pendant la soirée du pillage. Les autres témoins prétendent avoir vu les accusés dans des endroits différents que ceux indiqués par les témoins à charge.

A midi, M. le procureur du roi, Henri Lévy, se lève et prononce le réquisitoire.

L'honorable magistrat compare le sac de la maison de M. Promont aux scènes de la Commune de Paris en 1871. Il met le jury en garde contre les dépositions des témoins à décharge : ce sont en général des cabaretiers, et on doit craindre des dépositions parfois intéressées. Il passa en revue les chefs d'accusation et s'efforce d'établir la culpabilité de chacun des accusés.

A midi 50, le réquisitoire est terminé. L'audience est suspendue pour permettre à tout le monde d'aller se rafraîchir et déjeuner. La parole est donnée, à la reprise de l'audience, à deux heures, aux défenseurs des accusés.

A 4 heures 30, une partie du jury demande de la remise de l'audience pour les répliques. La cour y consent.

Audience du mercredi 21 juillet 1886

L'audience s'est ouverte à 10 h. 1/2.

La parole a été donnée à M. le procureur du roi Levy, qui a recommencé à nouveau son réquisitoire d'hier ! En terminant, l'honorable organe de la loi dit que l'acquittement des accusés serait plus scandaleux que les faits pour lesquels ils comparaissent aujourd'hui devant la justice!

A 11 h. 1/2 M. Levy a fini son réquisitoire. A la demande de la défense l'audience est suspendue pendant 10 minutes : les conseils des accusés désirant se concerter quelques instants.

L'audience est reprise à 11 h. 4 minutes.

Tous les avocats répliquent au réquisitoire du ministère public. Rien d'intéressant à signaler.

Me Lyon fait encore une réplique générale pour tous les accusés.

Verdict. — Condamnation

Mons, mercredi, 5 h. soir. — Réplique de Me Lyon qui réclame l'acquittement. 24 questions sont posées au jury.

Après une longue délibération, le jury rend un verdict affirmatif pour Priels, Defrane, Baudoux, Tahon (pour ce dernier par 7 voix contre 5).

Roels est acquitté. La Cour délibère ensuite et rend les condamnations suivantes :

Priels, 10 ans de travaux forcés; Defrne, 12 ans id.; Baudoux, 12 ans id. ; Maton, 10 ans id.

ÉPILOGUE DE L'AFFAIRE VERGOIN-SOMBREUIL

La quatrième chambre du tribunal civil de la Seine, dans son audience du 5 juillet dernier, a prononcé le divorce entre les époux Vergoin, sur la demande de la femme.

Le tribunal base son jugement sur l'inconduite notoire du mari, en faisant une allusion discrète aux « relations qu'il a eu eues avec la demoiselle S...

M. Vergoin avait épousé, en 1875, une jeune fille d'Alençon qui lui avait apporté une jolie dot; il exerçait alors le profession d'avocat à Alençon. Peu après, il achetait une étude d'avoué à Epernay; puis il se faisait nommer procureur de la République à Mayenne, puis à Digne, à Epinal et à d'autres lieux; puis avocat général à Grenoble. Au cours de ses nombreuses pérégrinations il dissipa joyeusement la dot de sa femme, qu'il fit même enfermer (sa femme — pas la dot) pour pouvoir se livrer plus librement aux écarts de jeunesse qui l'ont rendu fameux.

De cette triste union est née une fille âgée aujourd'hui de dix ans.

Le tribunal a confié à la mère la garde de cet enfant. C'était indiqué!

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

La situation financière

S'il faut en croire le *Gaulois* ce matin, au conseil de cabinet, M. Sadi-Carnot doit soumettre à ses collègues un projet de note sur la situation financière qui serait une réponse aux critiques récemment dirigées, par l'honorable M. Bocher, contre les finances de la République.

Cette note serait communiquée à la presse par les soins du ministère de l'intérieur.

Les torpilleurs. — Une lettre de l'amiral Aube au contre-amiral Brown de Colstoun — Félicitations du ministre de la marine.

Le contre-amiral Brown de Colstoun, qui a commandé la division des torpilleurs de la Méditerranée, a fait connaître, par l'ordre du jour, la lettre suivante qui lui a été adressée par le ministre de la marine :

Division navale d'expériences de torpilleurs, ordre 218.

Le contre-amiral commandant en chef la division navale d'expériences des torpilleurs a l'honneur de porter à l'ordre du jour des bâtiments de la division placée sous son commandement la lettre suivante, qui lui a été adressée par le ministre de la marine :

« Mon cher amiral,

» L'escadrille des torpilleurs sera disloquée prochainement. Avant de vous séparer des officiers et des équipages placés sous votre commandement, je tiens à ce que, par la voie de l'ordre, vous leur exprimiez la plus complète satisfaction du ministre de la marine.

« Appelés soudainement à Toulon au cœur de l'hiver, de tous les ports de l'Océan, constitués à la hâte en escadrille pour inaugurer sous vos ordres la série des manœuvres sans précédents devant servir de base à une nouvelle tactique de guerre navale, tous ont réalisé notre attente commune, et je le dis en toute vérité, tous ont dépassé la mienne.

» De tels efforts ne sont jamais stériles. Les vôtres seront d'autant plus féconds qu'ils seront poursuivis avec une énergique persévérance : les jeunes et vaillants officiers placés sous vos ordres achèveront pour l'avenir de la marine qu'ils ont si bien commencé.

» Agréez, etc. » AUBE. »

M. le duc d'Aumale

Londres, 22 juillet. — M. le duc d'Aumale en ce moment à Londres, est descendu à Claridge'shotel, où il a reçu la visite du prince de Galles, puis celles du comte Corti, ambassadeur d'Italie ; des ministres du Danemarck et de Belgique, du comte Dudzeel, du comte d'Anadia et du colonel L. de Quillinam, de la légation portugaise; du duc de Rutland, du duc de Bedford, du comte Sydney, du comte et de la comtesse de Cork, du comte d'Arran du comte de Coventry, etc.

Bruxelles. 22 juillet. — Pendant son séjour à Bruxelles, Mgr le duc d'Aumale a visité, à Uccle, le château de M. Zaman, l'ancien sénateur, qu'il voudrait acheter pour en faire sa demeure d'été.

Cette magnifique propriété comprend une fort belle habitation d'été avec dépendances, vastes écuries et remises entourées d'un parc de vingt-deux hectares et d'environ cent hectares de terre en culture et bois ; le tout dans un site des plus agrestes, dominant la ville, et à proximité de l'hippodrome, du bois de la Cambre et du champ de courses de Forest.

Les chemins de fer chinois et les ingénieurs français

Il paraît, dit le *Figaro*, que les chinois se sont enfin décidés, pour la construction prochaine d'un chemin de fer, à s'adresser aux ingénieurs français.

On annonce, en effet, que M. Jules Carrey, ingénieur de l'Etat, vient d'être invité à étudier le tracé de cette ligne d'Extrême-Orient.

Procès de presse. — Acquittement

Tours, 22 juillet. — Hier, devant la cour d'assises d'Indre-et-Loire, l'*Indépendant*, qui se publie à Tours, était appelé sous l'inculpation d'avoir excité un coup d'Etat, dans un article de M. Lucien Millevoye, adressé aux troupes revenues du Tonkin.

Le rédacteur en chef, M. Renard, et l'auteur ont comparu côte à côte devant un jury *qui a acquitté les deux journalistes*, au milieu des applaudissements de l'auditoire, malgré un réquisitoire très violent, si violent qu'il montrait la témérité de la poursuite.

La convention internationale des transports

Berne, 22 juillet. — Le texte de la convention internationale sur les transports par chemins de fer a été adopté par les délégués de tous les Etats représentés, sauf par ceux de l'Allemagne, qui n'avaient pas reçu à temps les instructions qu'ils avaient demandées.

Berne a été désigné comme siège du bureau central, et un règlement organisant ce bureau a été adopté.

Les funérailles du maire de Decazeville

On télégraphie de Rodez que le Conseil municipal de cette ville a décidé de se rendre en corps aux obsèques de M. Cayrade.

La Compagnie de Decazeville, pour permettre à ses ouvriers d'assister aux obsèques de M. Cayrade a décidé que ceux-ci ne travailleraient pas aujourd'hui.

Rupture d'un échafaudage. — Un entrepreneur tué. — Cinq ouvriers blessés.

Nice, 22 juillet. — Dans la matinée, six ouvriers travaillaient sur un échafaudage à la réparation de l'hôtel du Louvre, lorsqu'une poutre se rompit et les ouvriers furent précipités de la hauteur du 2e étage.

M. Roux, l'entrepreneur, a été tué sur le coup ; cinq ouvriers ont été blessés, dont deux grièvement.

L'orage en Angleterre

Londres, 22 juillet. — Un très-violent orage s'est abattu sur Southport à 2 heures et quelques minutes. Un grand nombre de rues ont été inondées et la circulation y a été interrompue.

A Liverpool, deux égontiers ont été noyés. La foudre est tombée sur plusieurs points causant des dégâts. Dans certaines régions la campagne a été très-abimée.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La crise ministérielle en Angleterre

Londres, 22 juillet. — On croit que M. Gosschen refusera d'entrer dans le nouveau cabinet. Le *Times* espère que les unionistes ne combattront pas lord Salisbury, mais il marque une confiance limitée dans la vitalité du nouveau cabinet.

L'entrevue de MM. Kalnoky et Bismark

Londres, 22 juillet. — Suivant un correspondant berlinois du *Times*, il ne faudrait pas attacher une importance extraordinaire à l'entrevue de MM. Kalnoky et de Bismark.

BUREAU DES POSTES DE ROUBAIX

DÉPART. — MATIN.

8 h. 40. — Lille. — Tourcoing. — Département du Nord. — Ligne de Calais. — Angleterre. — Lignes d'Erquelines et Maubeuge. — Belgique.

11 h. 50. — Lille. — Tourcoing. — Lannoy. — Wattrelos, — Croix. — Douai. — Départements du Nord et Pas de Calais. — Ligne de Paris. — Belgique. — Etranger.

DÉPART. — SOIR.

h. 10. — Lille. — Croix. — Valenciennes.

h. — Tourcoing. — Belgique. — Allemagne. — Autriche. — Russie.

5 h. 40. — Lignes de Maubeuge et d'Erquelines. — Reims — Ligne de Paris.

6 h. 45. — Fourmies. — Avesnes. — St-Helpe. — Maubeuge. — Allemagne.

7 h. 50. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre.

8 h. 55. — Lille. — Tourcoing. — Lannoy. — Wattrelos. — Douai. — Cambrai. — Amiens. — Croix. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre. — Belgique. — Pays étrangers.

CONCOURS COLOMBOPHILES

Wattrelos. — La Société colombophile, établie chez M. Charles Calens, hameau du Crétinier, engage les amateurs colombophiles à participer à son concours qui aura lieu dimanche 25 juillet 1886 sur BRETEUIL.

Le cercle colombophile *Union et Progrès*, établie chez M. César Béhague, rue de l'Alma, 244, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera 3 concours colombophiles par zones, répartis comme suit : LIBERCOURT, chez M. C. Béhague, rue de l'Alma, 244, le 5 septembre. — DOUAI, chez M. L. Desmettre, rue de Tourcoing. 121, le 12 septembre. — LEFOREST, chez M. VERMESCH, rue de la Chapelle-Carrette, 85, le 19 septembre.

Wattrelos. — Inauguration de la nouvelle Perche. — Grand TIR A L'ARC, dimanche 1er août. 1.000 francs de prix.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui ont fient l'impression de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux édition du *Journal de Roubaix*.

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE EDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

Au Cœur social. Maison **Louis Herbaut-Broutin**, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vraie cordonnerie sur mesure et en magasin, pour hommes, dames et enfants. Devise : Vendre du bon pour vendre beaucoup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

A la Chaussure parisienne. Maison TEMPEZ, **Couturier-Mauprivez** successeur, 44 bis, Grande-Rue, Roubaix, en face le Cercle du Commerce. — Cette maison, une des plus anciennes, est bien connue pour vendre de confiance et à des prix très réduits, défiant toute concurrence. Une remise est faite selon l'importance à tout acheteur payant comptant. On se charge des réparations à bref délai. 508

A la renommée de la bonne Toile. **Ernest Oger-Carnieux**, rue Pellart prolongée, 149, Roubaix. Mérinos, flanelles, cachemires d'Ecosse, lainages et couvertures de laine, velours, soieries, draperies, nouveautés, confections, toiles, rouennerie, bonneterie. Trousseaux et layettes. 509

Au Bon Marché, 8, Grande-Place, Roubaix. Tissus en tous genres, confections pour dames et enfants, tapis et ameublements. 510

Au Palais de Cristal, 16, Grande-Rue, Roubaix. — Vêtements confectionnés et sur mesure, pour hommes et enfants. Prix-fixe. 511

Elégance, Solidité, Garantie. Habillements sur mesure, pour hommes et enfants, aux prix de la frontière. Nouveautés pour confections. Spécialité de draps noirs pour deuils et noces. **Vict